



## **Déclaration préalable Solidaires Finances Publiques Comité Technique Local du 5 avril 2022**

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local (CTL) se réunit ce jour avec un ordre du jour chargé puisque six sujets sont inscrits sans compter les questions diverses.

Trois points doivent par ailleurs faire l'objet d'un vote, soit l'approbation du procès-verbal du CTL du 24 novembre 2021, les ponts naturels de l'année 2022 et le projet d'organisation du SIP de Narbonne.

Trois points d'importance seront évoqués pour information portant sur l'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu 2022, l'égalité femmes/hommes à la DGFIP et la formation PacNum.

Enfin, les questions diverses traditionnellement nombreuses compte tenu de la période tumultueuse vécue par les services de l'Administration des Finances Publiques du fait exclusivement des politiques toxiques menées par ses destructeurs patentés, dont les Directeurs Départementaux font partie intégrante.

Certains exécutant cette méprisable besogne avec davantage de zèle, nous sommes bien placés dans l'Aude pour le connaître à nos dépens...

Ordre du jour copieux donc qui nous permettra d'être informés sur ces sujets éminents, d'apporter nos griefs argumentés, de répondre circonstanciélement aux raisonnements biaisés de la Direction, de démonter point par point ses habituelles arguties.

Sauf que vous avez décidé d'organiser cette session sur une demi-journée...

Une demi-journée semble donc suffire pour mettre à l'honneur le soi-disant « dialogue social », l'association des représentant(e)s du personnel aux décisions qui les concernent, les échanges constructifs avec les organisations syndicales représentatives et autre baratin.

Voici donc comment va se dérouler la session : une absence d'attention et de réponse autre que méprisante aux diverses déclarations liminaires, des sujets expédiés à la va-vite, des questions diverses qui, par manque de temps, seront envoyées par écrit en espérant une réponse de la Direction avant la saint Glinglin.

Il nous semble pourtant que l'ensemble des sujets évoqués, en particulier la réorganisation du SIP de Narbonne et la présentation de la campagne impôt sur le revenu de l'exercice 2022, mériteraient un autre traitement que ce dédain de la parité syndicale : les agent(e)s des Finances Publiques sont durablement impacté(e)s au quotidien par des décisions iniques prises en dépit de l'avis des représentant(e)s du personnel.

Dans ce CTL audois, que constatons-nous en effet ?

Une absence totale de prise en compte des votes des représentant(e)s du personnel : lorsque celles-ci et ceux-ci votent « contre » un projet, le résultat est « pour », y compris, lorsqu'en cas de vote



unanime, la session est convoquée à nouveau sans qu'aucune virgule n'ait été pourtant modifiée au projet initial.

Lorsque celles-ci et ceux-ci apportent des arguments étayés visant à proposer des alternatives, aucune attention ne leur est accordée.

Lorsqu'il ne s'agit pas tout simplement de dénigrer ces représentant(e)s du personnel, toujours « négatifs », « outranciers », « dogmatiques », etc.

Quant aux questions diverses, elles sont quasi systématiquement escamotées.

Nous rappelons également que ces élu(e)s ne sont pas des permanent(e)s syndicaux, qu'ils et elles sont astreints aux horaires variables leur empêchant par conséquent de finir les séances à 13H30 sans conséquences dommageables : RIAC fermé, temps de trajet des participant(e)s, etc.

Nous avons à maintes reprises dénoncé cette situation et demandé au préalable que la séance se déroule sur la journée : il n'a même pas été répondu à notre requête...

Après la période du COVID-19 qui a servi de prétexte bien facile pour réduire les droits des représentant(e)s du personnel en refusant de tenir des réunions en présentiel alors même que des solutions existaient pour une pleine sécurité des participant(e)s, voici maintenant les restrictions des durées des instances paritaires alors même que celles-ci peuvent désormais se dérouler dans des conditions acceptables, hors visio ou audioconférences dont les propos sont souvent parfaitement inaudibles.

Par conséquent, les élu(e)s Solidaires Finances Publiques ne participeront pas à cette session : nous considérons qu'un CTL mérite une journée complète de travaux, plutôt qu'une séance bâlée.

Nous réclamons donc que la seconde convocation se déroule sur la journée entière, mais également qu'enfin les droits des représentant(e)s du personnel soient respectés dans notre département.

En particulier, nous demandons qu'un chiffre précis soit fourni quant aux motifs ayant conduit à la réorganisation du SIP de Narbonne.